



COMMISSION ENVIRONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Mercredi 3 avril 2019

Participants :

Grébert Jean, vice-président du CDD ;
Blanckaert Fabienne, membre CDD ;
Trédez Alain, CENH, président du Collectif Nature et Patrimoine du Houtland ;
Cleenewerck Vincent, secrétaire CDD, président d'associations.

Excusés :

Hélène Roulez, Isabelle Bele, Denis Bollengier, Bart Bollengier, André Deram, Didier Deram, Maurice Wylleman.

Ordre du jour :

- Rappel rencontre CCHF ;
- Gestion des bords de routes et délaissés ;
- Plantations des haies ;
- Pollution lumineuse ;
- Questions diverses.

1) Rappel rencontre CCHF

Monsieur Jean Grébert rappelle les principes qui établissent le fonctionnement du Conseil de Développement vis-à-vis de la CCHF. Il précise aussi ce qui a été échangé lors de la rencontre entre les présidents du CdD et de la CCHF, notamment sur le travail des commissions. Cela a été déjà évoqué lors de la réunion de la Commission Culture et Tourisme (cf. Compte-rendu du 28/03).

Pour plus de détails sur le fonctionnement ou sur les compétences des Communautés de Communes, il est possible de se référer au règlement (notamment l'article 4 : Relations avec la CCHF), disponible sur le site de la CCHF, ou encore de prendre connaissance de l'arrêté de la sous-préfecture portant modification des statuts de la CCHF du 1^{er} janvier 2017.

Toujours est-il que les sujets proposés par les commissions du CdD ont été présentés par le Président lors de cette rencontre et ont été accueillis favorablement. Afin d'améliorer la cohérence, on suggère d'établir des « fiches projet » standardisées, comprenant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre. Monsieur Jean Grébert va proposer un modèle de fiche. Celui-ci sera donc utilisé par tous les porteurs de projet.

2) Gestion des bords de routes et délaissés

Les propositions élaborées lors de la dernière réunion ont été présentées à la CCHF. Conformément à ce qui vient d'être exposé ci-dessus, ces propositions seront rédigées sous forme de fiche-projet, comportant les objectifs visés et les moyens correspondants.

Il n'y a pas de réelles avancées sur ce sujet depuis la rencontre précédente. Mais quelques relevés et observations seront réalisés durant l'année à des points et selon un protocole précis, afin d'évaluer l'impact des changements de gestion sur la biodiversité.

3) Plantation de haies et bocage

Un bilan provisoire avait été annoncé en février concernant les plantations de haies sur le territoire. Celui-ci était plutôt encourageant.

Monsieur Trédez propose de travailler plus intensément sur le bocage en général. Cela concerne la plantation de nouvelles portions de haies, mais aussi la préservation et l'entretien du maillage existant.

Le bocage constitue une partie de l'identité du territoire.

La reconstitution du bocage est une activité bénéfique de plusieurs points de vue. Sur les plans agronomique, climatique, biologique, paysager, voire touristique... ce n'est plus à démontrer. De plus, ça ne coûte pas cher à mettre en œuvre, car il y a des facilités à organiser les chantiers avec la participation de bénévoles (chantiers participatifs avec des associations, écoles, citoyens...).

La principale difficulté reste, finalement, de trouver des emplacements. Pourtant il existe des solutions :

- ➔ anticiper et revenir sur le soutien à l'entretien des haies. Il n'est pas choquant que la collectivité soutienne en partie l'entretien dans la mesure où le bocage/paysage bénéficie à tous.
- ➔ travailler sur les délaissés des zones d'activités ; il y a beaucoup de place perdue. Il existe des expériences d'aménagements qui se sont révélées propices à la nature (jardins sauvages, mares...).
- ➔ réanimer le projet « Tous écocitoyens », entamé en 2017. Il existe des fonds FEDER pour ce projet.

4) Pollution lumineuse

Plusieurs communes ont déjà expérimenté l'extinction des lumières la nuit. Quelques exemples sont cités (Esquelbecq, Bergues, West-Cappel, Zegers-Cappel...), mais il en existe sans doute d'autres. La décision a généralement été prise après consultation de la population, avec pour objectif prioritaire de faire des économies d'énergie, et donc de budget. Parfois, les économies réalisées ont permis de remplacer les lampadaires classiques par des ampoules à LED, ce qui contribue à diminuer encore plus la consommation. Dans certains cas, ce sont des luminaires munis de détecteurs de présence qui ont été installés.

Madame Hélène Roulez nous a transmis un article sur la démarche qui a été entreprise avec succès à Esquelbecq. Elle précise que l'éclairage est coupé la semaine, de 23 h à 5 h, mais est maintenu le vendredi et le samedi, de même que dans certains cas particuliers (secteur en travaux). Les économies sont conséquentes.

La diminution, voire la suppression, de l'éclairage nocturne a une incidence évidente sur les organismes vivants, et notamment sur les animaux à mœurs nocturnes. Il n'est pas facile de quantifier cet impact, cependant des études existent sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour avoir des éléments concrets.

Il existe aussi une loi régissant les affichages publicitaires dont les enseignes lumineuses, par laquelle les communes peuvent intervenir et réglementer (et taxer) l'utilisation de ces enseignes, mais elle est peu mise en application (Code de l'environnement et divers décrets d'application, facilement accessibles sur internet).

Le risque d'une délinquance accrue à cause de la suppression de l'éclairage public n'est pas démontré. On pourrait questionner les gendarmeries sur ce sujet pour obtenir des chiffres précis.

5) Questions diverses

- Nous avons eu une discussion à propos du développement de la voiture électrique. Si on peut considérer qu'il manque des bornes de rechargement des voitures électriques et que cela pourrait avoir une incidence sur le tourisme (de plus en plus d'automobilistes se déplacent avec ce type de véhicules), il ne va pas de soi que la promotion de ce mode de déplacement soit judicieux. En effet, beaucoup pensent que vanter les mérites de cette voiture en tant que véhicule écologique ou véhicule du futur est un leurre pour les consommateurs. Si la voiture électrique ne dégage pas de CO₂ à l'utilisation, elle est aussi polluante que les autres notamment lors de la fabrication et de la destruction de ses batteries. D'autre part, il faudrait de nouvelles centrales pour alimenter toutes les bornes de rechargement, le réseau actuel ne pouvant être suffisant si le parc automobile électrique devenait trop important.

Prochaines réunions de Commissions :

Commission Environnement : Mardi 14 mai à 18 h à la CCHF (Bergues)

Commission Culture et Tourisme : Jeudi 16 mai à 18 h au CENH (Wormhout)

Rédaction : Vincent Cleenewerck